

Cahier des charges décrivant les modalités de création d'unité de SRPR « éphémères »

Pour constituer une unité de SRPR (service de réadaptation post réanimation), les établissements doivent répondre à des exigences d'organisation générale, d'orientation des patients, de compétences des professionnels de santé y travaillant, d'équipements, et de locaux.

1. Organisation générale

- L'unité de SRPR « éphémère » est installée sur le même site qu'une unité de réanimation ou de soins intensifs.
- Un accès rapide, anticipé et coordonné à cette unité de réanimation ou de soins intensifs doit être organisé.
- Afin de rendre opérationnels ces SRPR avant la saturation des services de réanimation, il est recommandé d'organiser au plus tôt l'identification et la montée en compétence des équipes afin de leur permettre de prendre en charge des patients sous ventilation mécanique ou trachéotomisés. Cette montée en compétence doit s'organiser via des formations proposées par les équipes des médecins réanimateurs ou anesthésistes-réanimateurs à destination des équipes des futurs SRPR.

2. Critères d'orientation des patients :

- Patients, qui ont un potentiel de réadaptation, pour un programme de rééducation-réadaptation active,
- Patients stables médicalement : pas de drogues vasopressives, pas de défaillance multiviscérale,
- Patients post COVID non sevrés de la ventilation mécanique ou porteurs d'une trachéotomie,
- Patients présentant au moins deux des déficiences suivantes : respiratoire, neurologique, cognitive, musculosquelettique (dont les grandes faiblesses acquises en réa avec un MRC<48) pour un programme de rééducation-réadaptation active avec un potentiel de réadaptation.

3. Compétences des professionnels

- Garde médicale sur place, 24h/24, 7j/7, potentiellement mutualisée avec d'autres secteurs de l'établissement.
- Le coordinateur de l'unité est soit un MPR, soit un réanimateur, soit un pneumologue.
- Les compétences médicales nécessaires sont des compétences dans le champ de la ventilation mécanique ET dans le champ de la réadaptation, issus des filières :
 - Médecine physique et de réadaptation, formés à la ventilation mécanique et aux situations d'urgence
 - Médecine intensive réanimation ou anesthésiste-réanimation ou pneumologue, compétent dans la réadaptation des polydéficiences post COVID,
- Equipes paramédicales formées à la réanimation et aux dispositifs utilisés, composées de : infirmiers et aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététiciens, psychologues.

4. Équipements

- Dans chaque chambre
 - Respirateurs type « life support de niveau 3 »
 - Scope : fréquence cardiaque/pression artérielle/saturation en oxygène
 - Possibilité de perfusion intraveineuse continue, y compris sur cathéter central
 - Possibilité de nutrition entérale par gastrostomie ou sonde nasogastrique
 - Dispositif d'appel malade adapté aux déficiences des patients, voire idéalement accès à des systèmes de contrôle d'environnement et à des installations domotiques.
- Au sein de l'unité de soins
 - Chariot d'urgence
 - Electrocardiogramme
 - Appareil d'aide à la toux et au désencombrement
 - Possibilité de réaliser des Fibroscopies bronchiques disponible 24h/24
 - Possibilité de réaliser des radiographies de thorax au lit
 - Accès à des capnographe transcutanés et à des spiromètres portables
 - Matériel spécifique de réadaptation : au minimum pédaliers de rééducation, appareils d'électrostimulation, verticalisateurs, appareils de rééducation respiratoire instrumentés, dispositifs d'aide à la communication pour les patients.
 - Matériels de transfert : lève-malade ou rails plafonniers

5. Locaux

- Chambres :

Chambres individuelles de préférence, suffisamment spacieuses pour accueillir le matériel de réanimation, de réadaptation si pratiquée en chambre et de transfert.

Chaque chambre est équipée de fluides (O₂, air, vide), d'un lit automatisé avec matelas d'aide à la prévention d'escarres et idéalement d'une salle d'eau individuelle accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

- Autres locaux :

Une salle ou une zone de stockage du matériel mobile de ventilation et de réadaptation.

Des locaux de rééducation permettant une prise en charge rééducative en dehors de la chambre et permettant la distanciation physique entre les patients.